

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 mai 2015

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE - (N° 2736)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 708

présenté par
M. Baupin

ARTICLE 57 QUATER

À l'alinéa 10, substituer à la référence :

« I »

la référence :

« article L. 2224-39 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.